



Faire venir ma fille en france

Par **Olga**, le **20/04/2009** à **16:45**

Bonjour,

Je suis Ukrainienne mariée a un francais. J' ai la carte de séjour.

Je reside en France et nous sommes tout deux sans emploi.

J' ai une fille de 3 ans de mon premier mariage.

J' ai la garde et le père a signé les papiers l' autorisant a émigrer en France.

Ma fille reside avec mes grand parents mais la crise économique est dure pour eux aussi.

SVP quelles sont mes options pour la faire venir, meme si temporaire ?

Nous sommes partis pour trouver un travail de 3 mois et faire un visa touristique pour qu' on puisse au moins la voir, est ce que ca suffit? Serait il possible de la faire venir en tant que réfugiée économique? Un dossier de regroupement familial demande 18 mois de salaires ininterrompues en CDI, ce qui est utopique ces derniers temps.

Merci

Par **Olga**, le **22/04/2009** à **18:54**

Personne?

Par **jeetendra**, le **22/04/2009** à **20:46**

bonsoir, olga comme vous etes marié à un Français, vous n'etes pas concerné en principe par la procédure du regroupement familial, faite venir votre fille en France en faisant le nécessaire en Ukraine auprès du Consulat de France pour ses papiers (visa), le mieux c'est que votre mari adopte votre enfant, ça ira plus vite, contactez votre Préfecture en France, le gisti, la cimade pour plus d'informations, courage à vous, cordialement